

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.



LYSTER

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ÉRABLE
MUNICIPALITÉ DE LYSTER**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster tenue au Complexe Anastasia, 114 rue Isabelle, Lyster, le 22 août 2022 à 20 h.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - GENEVIÈVE RUEL
Siège #2 - FRÉDÉRIC MARTINEAU
Siège #3 - PIERRE-YVES PETTIGREW BLANCHET
Siège #4 - LUCIE ROY
Siège #5 - CAROLINE BÉDARD
Siège #6 - DAVID BOISSONNEAULT

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Yves Boissonneault.

Mélissa Carbonneau, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

2022-08-148

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé et demande à la directrice générale et greffière-trésorière d'en faire la lecture.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

4 - SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 - Séance ordinaire du 4 juillet 2022

5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 - Présentation des comptes

5.2 - Approbation de la liste du prix de location 2022 pour le Centre des loisirs Desjardins

5.3 - Autorisation de signature pour un emprunt temporaire

6 - SECURITE PUBLIQUE

6.1 - Installation de plaques 911 dans la zone rurale

7 - TRANSPORT

7.1 - Services professionnels pour la réalisation d'une étude géotechnique et d'une étude de caractérisation environnementale de site phase II

8 - HYGIÈNE DU MILIEU

8.1 - Appel d'offres regroupé pour la collecte, le transport et le traitement des déchets - Délégation de la gestion de l'appel d'offres à la MRC de L'Érable

9 - SANTE ET BIEN-ETRE

9.1 - Achat de tables à langer pour les divers édifices municipaux

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

9.2 - Aménagement du local de conférence pour un service de garde en milieu commercial dans l'édifice St-Louis

10 - LOISIRS ET CULTURE

10.1 - Aménagement d'un espace de billard

11 - PÉRIODE DE QUESTIONS

12 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

ADOPTÉE

2022-08-149 3 - AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

**SUR LA PROPOSITION DE : CAROLINE BÉDARD
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE les points à l'ordre du jour soient inversés au besoin par le maire.

ADOPTÉE

4 - SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2022-08-150 4.1 - Séance ordinaire du 4 juillet 2022

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022 soit adopté.

ADOPTÉE

5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2022-08-151 5.1 - Présentation des comptes

**SUR LA PROPOSITION DE : LUCIE ROY
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer et que la directrice générale soit autorisée à faire le paiement des comptes :

Chèques numéros 15399 à 15421 :	7 539.89 \$
Autres paiements effectués par la directrice générale :	903 300.98 \$
Grand total des paiements :	910 840.84 \$

ADOPTÉE

2022-08-152 5.2 - Approbation de la liste du prix de location 2022 pour le Centre des loisirs Desjardins

ATTENDU QUE la liste des prix de location du Centre des loisirs Desjardins est désuète ;

**SUR LA PROPOSITION DE : FRÉDÉRIC MARTINEAU
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve la liste des coûts de location du Centre des loisirs 2022 en annexe pour les prochains événements ;

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

ADOPTÉE

2022-08-153

5.3 - Autorisation de signature pour un emprunt temporaire

ATTENDU que la municipalité a adopté le Règlement 383 décrétant l'exécution de travaux de voirie sur une partie du rang 3e rang Est et le Règlement 375 décrétant l'exécution de travaux de prolongement des réseaux d'aqueduc, d'égout, de pluvial et des travaux de voirie sur la rue des Bouleaux , ainsi qu'un emprunt pour en acquitter les coûts ;

ATTENDU que le Règlement 383 a reçu l'approbation du MAMH en date du 18 février 2022 et que le Règlement 375 a reçu l'approbation du MAMH en date du 14 septembre 2021 ;

ATTENDU que la municipalité a besoin d'un emprunt temporaire pour payer les travaux en attendant le financement permanent ;

**SUR LA PROPOSITION DE : FRÉDÉRIC MARTINEAU
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise le maire et la directrice générale à signer les documents requis pour l'obtention d'un financement temporaire pour les règlements 383 et 375 auprès de Desjardins.

ADOPTÉE

6 - SECURITE PUBLIQUE

2022-08-154

6.1 - Installation de plaques 911 dans la zone rurale

ATTENDU QUE la municipalité a le souci de supporter une performance optimale pour le temps de réaction des intervenants en cas d'urgence dans tous les secteurs de la municipalité ;

ATTENDU QU'UN projet en trois phases de mise à niveau des signalisations de la municipalité sur tout le territoire a été débuté au printemps 2020 ;

ATTENDU QUE la phase trois consiste en l'installation de plaques 911 sur environ 300 sites répartis dans la municipalité, soit les numéros civiques 911 en zone rurale ;

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal mandate de gré à gré Signalisation Lévis pour un montant de 20 902.46 \$ taxes incluses. La somme sera puisée dans le poste Plaques de rues et signalisation prévu à cet effet.

ADOPTÉE

7 - TRANSPORT

2022-08-155

7.1 - Services professionnels pour la réalisation d'une étude géotechnique et d'une étude de caractérisation environnementale de site phase II

ATTENDU QUE la municipalité doit faire réaliser une étude géotechnique et une étude d'évaluation environnementale de site phase II dans le cadre du projet de relocalisation du collecteur sur la route 116 ;

ATENDU QUE des trois entreprises invitées à soumissionner à l'appel d'offre, une seule a répondu ;

Groupe ABS	Confirme ne pas soumissionner
------------	-------------------------------

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Englobe	Estimé préliminaire dépassant le seuil
Consultation Géotex inc.	93 232.08 \$

**SUR LA PROPOSITION DE : LUCIE ROY
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accorde le mandat de gré à gré à Consultation Géotex inc. du montant de 93 232.08 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

8 - HYGIÈNE DU MILIEU

2022-08-156

8.1 - Appel d'offres regroupé pour la collecte, le transport et le traitement des déchets - Délégation de la gestion de l'appel d'offres à la MRC de L'Érable

ATTENDU QUE le contrat de la municipalité pour la collecte, le transport et le traitement des déchets vient à échéance le 31 décembre 2022;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se regrouper avec d'autres municipalités de la MRC dans le cadre d'un appel d'offres public d'une durée de 3 ans visant la collecte, le transport et le traitement des déchets;

ATTENDU QUE les articles 14.3 et suivants du Code municipal permettent à une municipalité locale de se regrouper avec d'autres municipalités et de déléguer le pouvoir de procéder à un appel d'offres;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec exige d'implanter un service de collecte de la matière organique sur l'ensemble du territoire de la MRC de L'Érable d'ici 2025;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable évalue actuellement les options de gestion de la matière organique et que la technologie choisie aura un impact sur la collecte, le transport et le traitement des déchets pour la dernière année du contrat;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable recommande aux municipalités de procéder à un appel d'offres pour la collecte, le transport et le traitement des déchets du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024 avec une option de renouvellement du contrat du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025;

**SUR LA PROPOSITION DE : PIERRE-YVES PETTIGREW BLANCHET
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil de la Municipalité de Lyster délègue à la MRC de L'Érable la responsabilité de procéder à un appel d'offres public commun pour la collecte, le transport et le traitement des déchets en vue de conclure un contrat pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024 avec option de renouvellement du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025;

QUE la Municipalité de Lyster conserve la responsabilité de conclure le contrat à la suite de la réception et l'analyse des soumissions par la MRC de L'Érable;

QUE la Municipalité de Lyster s'engage à défrayer, s'il y a lieu, une partie des coûts afférents à la conduite du processus d'appel d'offres.

ADOPTÉE

9 - SANTE ET BIEN-ETRE

2022-08-157

9.1 - Achat de tables à langer pour les divers édifices municipaux

ATTENDU que la municipalité désire s'assurer du confort des familles dans ses locaux ;

**SUR LA PROPOSITION DE : CAROLINE BÉDARD
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

QUE le conseil municipal accepte et approuve l'achat pour un montant de 724.31 \$, de trois stations à langer qui seront installées au Complexe Anastasia, à la Gare et à la bibliothèque. Le montant sera puisé à même le fonds de roulement.

ADOPTÉE

2022-08-158 9.2 - Aménagement du local de conférence pour un service de garde en milieu commercial dans l'édifice St-Louis

ATTENDUE QUE le local de conférence de l'Édifice St-Louis est un emplacement optimal pour offrir un service de garde ;

ATTENDU QUE le local était peu utilisé et qu'il nécessitait un rafraichissement ;

ATTENDU QUE le délai pour l'aménagement du local est d'environ deux mois (excluant les vacances estivales)

**SUR LA PROPOSITION DE : FRÉDÉRIC MARTINEAU
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve l'aménagement du local au coût maximal de 21 985 \$ plus taxe, de l'offre de service de Construction Francis Larrivée. La somme sera puisée au poste Santé et Bien-être du milieu.

ADOPTÉE

10 - LOISIRS ET CULTURE

2022-08-159 10.1 - Aménagement d'un espace de billard

ATTENDU QUE l'équipement de billard actuel au Centre des loisirs a atteint sa durée de vie

**SUR LA PROPOSITION DE : FRÉDÉRIC MARTINEAU
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal procède à l'achat d'une table de billard de qualité professionnelle par l'intermédiaire de M. Armand Fradette pour un montant de 700 \$. Le montant sera puisé à même les fonds du Centre des loisirs.

Que le conseil municipal désire souligner l'aide de M. Armand Fradette pour ce projet.

ADOPTÉE

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

11 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

2022-08-160

12 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE cette séance soit levée à 20 h 43.

ADOPTÉE

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du *Code Municipal du Québec*.

Yves Boissonneault
Maire

Mélissa Carbonneau
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS (Code Municipal, article 961)

Je soussignée, Mélissa Carbonneau, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 22 août 2022.

Mélissa Carbonneau, directrice générale et greffière-trésorière